

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 62 (1924)
Heft: 18

Artikel: Les cloches de Nyon
Autor: A.W.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-218737>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 02.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CANCOIRES

LES cancoires sont revenues. Déjà elles tourbillonnent auprès des arbres en fleurs de ce vol lourd et maladroit, qui remplit l'air du bruissement métallique de leurs ailes.

La chasse aux hannetons va commencer. Puissent les stratèges qui dirigeront les opérations de cette guerre pacifique, être plus à la hauteur de leur tâche que l'inspecteur des cancoires de Bolan.

La confiance des autorités de la commune avait investi ce bon vieux paysan, de la tâche délicate de jauger la quantité obligamment livrées par chaque propriétaire, et de faire passer de vie à trépas ces ennemis de l'agriculture. Le Père François — c'était son nom — faisait de son mieux, mais les garçons de Bolan ont plus d'un tour dans leur sac, pour corser la récolte et ne pas payer l'amende due par les paresseux.

Comme il avait été prescrit d'ébouillanter les cancoires, les malins employaient dans ce but une quantité d'eau telle que les insectes flottaient sur le liquide. Le bidon, rempli d'eau pour la moitié, passait au contrôle pour un plein bidon de cancoires. Le truc dura jusqu'au jour où le Père François s'avisait de transvaser dans son propre ustensile, dont le fond était percé de trous, la malodorante récolte de ses administrés.

Mais ce transvasage des cancoires a moins de charme que le transvasage du vin nouveau dont on « boit trois » toutes les dix brantées. Le bon vieux chercha donc un autre moyen pour exterminer la vermine qui lui était livrée. Il s'avisait du soufrage.

Il amena donc dans la cour de sa ferme, la vieille bossette hors d'usage qui depuis des années se séchait sous le « couvert », et y vida consciencieusement les bidons qu'on lui apportait. Après livraison de la journalière récolte, le Père François, à grand renfort de mèches souffrées, branta les bestioles qui grondaient dans la bossette, puis, fier du devoir accompli, gagna sa couche et s'endormit dans la paix d'une juste conscience.

Le lendemain, dès l'aube, il fallait débarrasser le récipient pour faire place aux nouveaux arrivages. Confiant dans l'action de ses gaz asphyxiants, le Père François ouvre la bossette. Un vol étourdissant qui le heurte au visage le fait reculer abasourdi, et toutes les cancoires, ressuscitées, de s'enfuir de toute la vitesse de leurs ailes, qui d'un brun sombre étaient devenues d'un beau jaune citron.

Ce fut une stupéfaction dans tout le district. Une nouvelle espèce de cancoires faisait son apparition !

Mais la vérité fut bientôt connue. Par les interstices des douves disjointes de la bossette, le soufre avait fui. Les hannetons, tout d'abord à demi-asphyxiés, étaient revenus à la vie à mesure que se dissipaient les vapeurs délétères. Mais le gaz sulfureux, attaquant leur carapace brune, leur avait donné une teinte pareille à celle des canaris du Harz.

Et durant le reste de la saison, on put voir fréquemment ces coléoptères jaune-citron qui, dans toute la région environnante, s'appelaient les « Cancoires de Bolan ». Bert-Net.

La Patrie Suisse. — C'est un superbe et riche numéro de Pâques que la Patrie suisse vient de publier (23 avril, No 798) : un numéro renforcé, illustré de quarante gravures en taille douce, toutes magnifiquement venues. Ce numéro extraordinaire est essentiellement consacré à la Ville de Zoug, qui prend place à son tour dans la magnifique série des Villes suisses. Vingt-neuf gravures montrent Zoug sous ses multiples aspects, évoque ses vieilles murailles, ses anciennes tours, ses maisons remarquables, ses costumes originaux. L'article qui les accompagne constitue, dans son magistral raccourci, une excellente monographie de cette charmante ville. Ce même numéro nous apporte le portrait caractéristique de M. Paul Rosset, le nouveau syndic de Lausanne, et celui du colonel Louis Apothéloz, décédé le 2 avril. L'actualité y a sa part avec la fête du printemps à Zurich et le « Triomphe du Camélia » à Locarno.

LES CLOCHES DE NYON

LE clocher de l'Église Notre-Dame, à Nyon, démoli en septembre 1795, renfermait trois cloches et une plus petite était placée dans la lanterne qui dominait la toiture.

La plus grosse de ces cloches surnommée la *Pacotte* (38 quintaux) fut brisée sur place le 14 février 1804. La *seconde* (22 quintaux) fut vendue au citoyen Guibert, de Morges, en mars 1804. Il avait fallu sacrifier ces deux grosses cloches parce qu'on prévoyait qu'il serait impossible, pendant longtemps, de réédifier un clocher et parce qu'elles étaient trop lourdes pour être suspendues dans la tour de l'Horloge récemment construite sur le petit four.

La *troisième* (datant de 1518) fut, par contre, installée dans la Tour de l'Horloge où on lui donna pour compagnie une cloche neuve achetée du fondeur Dreffet, de Vevey, et datée de 1797. Ce sont là les deux cloches actuelles. Celle de 1518 mérite quelques lignes :

En voici la description faite par M. le professeur Jomini, en 1918, et confirmée par une visite personnelle en 1921, en compagnie de M. l'archiviste Campiche. Bien conservée, avec une ouverture de 109 cm. de diamètre, elle porte dans le haut une inscription en caractères très saillants, de 4 cm. de hauteur, en gothique minuscule :

Ihs maria eraclius paulus aquilinus arnicius alexander valerianus macrinus gordianus orate pro nobis m v xviii.

(Jésus, Marie, huit noms de saints, priez pour nous, 1518).

Sous cette inscription une bande de 16 cm. porte 10 figures auréolées, avec attributs divers (livre, lance, clef, croix). Ces figures sont entourées d'une guirlande de feuilles de vigne avec une fleur de lys à la retombée de chaque arceau.

Ce qui intéresse particulièrement c'est que cette cloche fut fondue à Nyon, à Rive, en la maison de la Confrérie, et que les archives de cette ville possèdent en un mauvais latin, déchiffré par M. Campiche, la liste si détaillée des frais qu'on en peut dégager une quantité de renseignements.

Le 26 novembre 1518, il fut décidé de lever dans toute la paroisse une imposition de 4 sols, 1 denier et 1 obole par tête, ce qui représente à peu près 6 fr. 89.

En tenant compte des défallants et aussi d'autres recettes, par exemple du don du couvent de Bonmont (6 florins, soit 120 fr.), la somme recueillie atteignit 408 florins, 10 sols et 6 deniers (soit 8177 fr.) Les dépenses s'élevèrent à environ 8200 fr.

Le livre des comptes entre dans les détails les plus minutieux au sujet des dépenses; pour façonner le moule de la cloche en la maison de la Confrérie, on acheta de la terre, du suif, du chanvre; on paya 6 sols et 6 deniers au syndic Pierre Besson pour « être allé par la ville avec un char pour recueillir la fiente de cheval »; la veuve de Jacques Ducrest reçut 16 sols pour fournitures de 2 livres de gomme destinée à faire les images de la cloche.

Le métal lui-même fut acheté à Genève à raison d'environ 200 florins et transporté par bateau jusqu'à Nyon. Puis il fallut payer le bois et le charbon pour la fournaise, construire une soufflerie et un échafaudage et offrir à boire et à manger aux ouvriers de Maître Guillaume Poctet, fondeur, qui veillèrent toute la nuit quand fut coulée la matière (ci 6 sols).

Voici quelques postes qui figurent aux dépenses :

Aux syndics pour vacations relatives à la cloche, dès le lundi au samedi, les jours qu'on leva et bénit la cloche, 3 florins.

Pour les dépenses y compris le vin bu par les souffleurs et la collation offerte aux prêtres qui ont fait la procession, 3 florins 2 sols.

Au syndic pour sa peine d'avoir perçu l'impôt spécial, 17 florins 6 sols.

Pour rédaction du présent compte de 41 pages, 41 florins.

Pour dépenses à l'auberge lors de la reddition des dits comptes (le 12 janvier 1519), 6 florins 10 sols.

C'est donc au bas mot 1400 fr. de frais d'administration, dont 820 pour l'établissement des comptes. Une feuille volante annexée après coup au volume porte cette indication suggestive qui semble inspirée par un étonnement égal au nôtre :

Livré pour le salaire des maîtres 70 fl.

Pour autres choses administrées et livrées par les gouverneurs, 70 florins.

Si nous ajoutons à ces 140 fl. (2800 fr.) une somme de 200 fl. (4000 fr.) pour achat de métal, nous constatons que les fournitures diverses s'élevèrent à environ 70 fl. (1400 fl.) total 8200 fr.

(*Courrier de la Côte.*)

A. W.

BOITE AUX LETTRES

A M. Alexandre Tesson à Villars-Ste-Croix. — Ne vous emballez pas parce que votre dame vous donne aux repas de la viande de cheval, c'est une nourriture très saine et qui vaut bien la vieille vache.

A Madame Victorine B., vieille abonée, à Goumoëns-le-Jux. — On ne nous y prendra plus. Pour une fois que le « Conteur » a voulu faire « au bureau de placement », cela pour vous rendre service, il a mal réussi. Vous nous dites que la cuisinière que nous vous avons adressée n'est pas bonne... Elle est venue nous dire exactement la même chose de vous !

A M. Paul P., Lausanne. — Nous vous ferons observer que nous avons une page réservée aux annonces que notre « boîte aux lettres » ne peut remplacer. Pour cette fois seulement et pour vous rendre service nous insérons votre avis. Puisse-t-il répondre au gré de vos souhaits :

Perdu entre Lausanne et Pully une montre de dame avec le derrière émaillé et les trous à rubis. La rapporter contre 50 fr. de récompense au bureau du « Conteur ».

A Madame V. à Ste-Croix. — Votre naïveté est admirable ! Vous nous demandez si vous devez réveiller votre mari pour lui donner sa potion soporifique ? Bien sûr que non !

ALLEZ VOUS LAVER



Lendemain du désastre de Sedan, en 1870, le peuple français fut consterné et partout, des séditions éclatèrent aux cris de « Vive la République ! » Dans les grandes villes surtout, des meetings furent organisés pour demander la déchéance de l'empereur. Les communications étaient entravées et les nouvelles de Paris, arrivant souvent avec un jour de retard, se répandaient assez lentement dans toute la ville.

Or, le soir du 4 septembre une réunion semblable avait lieu à Lyon sur la place Bellecour ; la populace demandait énergiquement une solution. C'est alors que le préfet parut et chercha à calmer les manifestants.

— Que voulez-vous ? leur dit-il.

— La République ! répondirent des milliers des voix.

— *Allez ! vous l'avez ! ! !*

Tous se regardèrent ; les uns se mirèrent dans les glaces des boutiques, d'autres s'approchèrent des bassins des fontaines ou de la grève du Rhône, d'autres, enfin, furent indignés de l'apostrophe, mais bien peu compriment et même aujourd'hui, mon ami Joseph, témoin de la chose passée, voilà cinquante-quatre ans, n'a pas encore bien compris les paroles du préfet du Département du Rhône.

* * *

Cela me rappelle cette énigme :

Si vous ne l'avez pas, voulez-vous me la prêter, s. v. p., mais si vous l'avez, alors je ne vous la demanderai pas. (la planche à lessive).

O. D.

Douce perspective. — Le jeune homme, qui a été consulter une tireuse de cartes :

— Et que pensez-vous que sera mon sort, maintenant ?

— Votre vie sera triste jusqu'à votre trentième année.

— Ah ! Et ensuite ?

— Oh ! après, vous y serez habitué.